

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 144-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.180

Déposée le: 03.06.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Amstutz (Sigriswil, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 06.06.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Pour un meilleur aménagement routier de la traversée de Thoune, sur la rive droite du lac

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de prendre des mesures afin d'empêcher la construction de nouveaux arrêts de bus sur la route principale de la rive droite du lac de Thoune ;
2. de prendre des mesures d'amélioration afin que la circulation autour du giratoire du Lauitor soit plus fluide et plus régulier ;
3. de supprimer la circulation à sens unique autour de la ville ;
4. de prévoir dans la planification des transports un tunnel ou un contournement de la circulation depuis la rive droite du lac de Thoune à travers la ville au niveau du giratoire de Lauitor.

Développement :

Ces derniers temps, la situation de circulation pour traverser la ville de Thoune par la rive droite du lac a empiré de manière spectaculaire, qu'il s'agisse des transports publics ou des transports individuels. Ainsi, les bus de transport public n'arrivent plus toujours à l'heure à la gare de

Thoune. Les embouteillages devant les giratoires (Lauitor, Maulbeer, etc.) doivent disparaître, de même que le système de circulation à sens unique. Le fait que des taxis puissent désormais circuler dans les deux sens entre Lauitor et la gare prouve que la circulation à sens unique ne fonctionne pas. Les entreprises artisanales sont confrontées à des charges supplémentaires à cause de ces détours. Le transport individuel est également pénalisé et le contournement n'est pas écologique. A titre d'exemple, le trafic autour du giratoire de Lauitor ne fonctionne pas si les entrées et les sorties ne se suivent pas à un rythme régulier (trois entrées/deux sorties).

Motivation de l'urgence : le projet visant à déplacer les arrêts de bus sur la route a déjà été lancé. Il est donc nécessaire d'agir immédiatement pour éviter des coûts inutiles.

Destinataire

- Grand Conseil